

Ententes de raccordement

Ententes de raccordement

1 Les ententes de raccordement suivantes ont été signées en 2024 :

- 2 • Centrale de Rimouski, signée avec la Société en commandite Boralex Énergie le
3 10 janvier 2024 ;
- 4 • Centrale de la Chute-Blanche, signée avec 9409-5999 Québec inc. le 10 janvier
5 2024 ;
- 6 • Centrale hydroélectrique Carillon, signée avec Hydro-Québec dans ses activités de
7 production d'électricité le 14 mars 2024 ;
- 8 • Parc éolien Des Neiges Sud (Lac Jacques-Cartier), signée avec Société de projet
9 BVH1, s.e.n.c. le 31 juillet 2024 ;
- 10 • Centrale Complexe Portneuf, signée avec Innergex 1.0 Société en Nom Collectif le
11 24 octobre 2024 ;
- 12 • Parc éolien de la Haute-Chaudière, signée avec Parc éolien de la Haute-Chaudière
13 S.E.C. le 24 octobre 2024 ;
- 14 • Parc éolien de la Forêt-Domaniale, signée avec Parc éolien de la Forêt-Domaniale
15 S.E.C. le 24 octobre 2024 ;
- 16 • Parc éolien de la Madawaska, signée avec Parc éolien de la Madawaska S.E.C. le
17 25 octobre 2024 ;
- 18 • Parc éolien Pohénégamook-Picard-St-Antonin (PPAW1), signée avec Énergie
19 éolienne PPAW INC. le 11 novembre 2024 ;
- 20 • Parc éolien Mesgi'g Ugiu's'n (MU2), signée avec Parc éolien Mesgi'g Ugiu's'n 2
21 (MU2) INC. le 23 novembre 2024 ;
- 22 • Parc éolien de Canton MacNider (St-Damase II), signée avec Parc éolien Canton
23 MacNider S.E.C. le 9 décembre 2024.

24 Enfin, les ententes de raccordement suivantes ont été résiliées au cours de cette même
25 année :

- 26 • Centrale de cogénération St-Thomas (EBI Énergie Inc.), résiliation le 21 juin 2024 de
27 l'entente de raccordement signée le 15 avril 2011 avec ce même promoteur ;
- 28 • Centrale de cogénération CEPISA INDORAMA MONTRÉAL (Entreprise Indorama
29 PTA Montréal S.E.C.), résiliation le 12 septembre 2024 de l'entente de raccordement
30 signée avec Cepsa Chimie Montréal S.E.C. le 2 juin 2014.